TEL 04 92 73 42.21
Jean-Claude Ghennaï Conseiller du salarié : 06 65 50 28 23
En cas d'absence : 06 74 59 14 52
Mail : cgthopmanosque@gmail.com
Blog : www.cgt-hopital-manosque.fr

LE CTE (COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT) DU 11 OCTOBRE 2016

Lors du CTE du 11 octobre ont été abordées la présentation du Bilan Social et la campagne de notation 2016.

UNE DEGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL CONFIRMEE PAR LE BILAN SOCIAL

Lors du CTE du 11 octobre a été présenté le Bilan Social. Ce document de travail obligatoire, à vocation statistique, présente des données chiffrées et des tendances relatives à la gestion des ressources humaines et des relations sociales au sein de l'établissement.

Sans surprise, les indicateurs mettent en lumière une dégradation des conditions de travail.

Un taux d'absentéisme restant élevé (malgré une légère baisse). Un taux de contractuels en augmentation. Un accroissement des heures supplémentaires qui mettent en avant un manque d'effectif. Ce taux important pose aussi la question de savoir si ces heures sup sont choisies ou subies, ainsi que la question de la mesure de l'impact sur les conditions de travail qui devrait faire l'objet d'un point en CHSCT.

La CGT a souligné à nouveau des conditions de travail dégradées à savoir une inadéquation entre une charge de travail et les moyens en personnel dans les services. A notamment été pointée une charge très importante des ASH de plusieurs services ainsi qu'une dégradation du climat social.

La CGT est à votre écoute pour toutes questions ou difficultés rencontrées.

INFO CAPL :

Les prochaines CAPL devraient se tenir courant décembre 2016

MODIFICATION DU SYSTEME DE NOTATION : LA DIRECTION REJOINT LA POSITION DE LA CGT

Lors du CTE du 28 juin a été abordée la question d'un changement du système de notation au sein de l'établissement. Pour rappel, lors de ce CTE, un seul syndicat sur 3 était représenté, suite à une journée de mobilisation. Ainsi un débat a eu lieu entre la Direction et la CFDT pour savoir s'il fallait commencer la notation à 0,10 ou 0,15 au lieu des 0,25 points habituels. Pour la CGT cela s'annonçait inacceptable.

Lors du CTE du 11 octobre, la CGT a rappelé les conditions difficiles dans lesquelles s'exercent nos métiers, et expliqué qu'instaurer une note à 0,10 ou 0,15 serait vécu comme une sanction par les agents et comme un coup supplémentaire porté aux conditions de travail. Après un long débat, la Direction et la CGT sont tombés d'accord pour que la norme reste à 0,25 pts.

Pour la CGT,
la régression sociale ne se négocie pas,
elle se combat !